



| | |
|--|---|
| Nom de l'école : | Sacré-Cœur |
| Nom de la direction : | Isabelle Godmer |
| Nom de la personne-ressource : | Isabelle Godmer et Mélanie Taillon |
| Noms des membres du comité violence à l'école : | |
| | Jessica Auger, Mélanie Taillon, Cathy Delattre, Karine Guilbert, Éliane Sirois et Isabelle Godmer |

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

2019-2020

En 2012-2013, deux sondages ont été présentés le 1^{er} aux élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année et le 2^e aux membres du personnel de l'école réunissant des enseignants, la directrice, les techniciennes en éducation spécialisées dans les dernières années.

Constats des élèves :

- Près de 90% des élèves se sentent en sécurité (91,4%).
- Moins de 5% des élèves s'identifient auteurs d'actes d'intimidation.
- Près de 11% des élèves se considèrent intimidés et 46% se disent témoins de gestes d'intimidation.
- Près de 78% des élèves jugent que les adultes interviennent lorsqu'il y a des gestes d'intimidation.
- Les lieux jugés à risque par les élèves sont : la cour d'école ainsi que le chemin du retour.
- Les moments où l'on retrouve le plus d'intimidation sont à la période du dîner, pendant les récréations.

Constats du personnel : L'intimidation n'est pas un grave problème à notre école mais nous considérons important d'en parler et d'intervenir. Les interventions sont jugées efficaces et rapides tant au niveau des victimes que des auteurs. Présentement aucun comité n'inclut la participation des élèves. Près de 80% pensent que le nombre d'élèves intimidés est le même. Les moments et les lieux ciblés sont les mêmes que ceux déterminés par les élèves. Un besoin de formation sur les types d'intervention est exprimé. Pour l'année 2019-2020, nous prévoyons présenter un nouveau sondage aux élèves quant au niveau de sécurité ressenti à l'école (en lien avec le projet éducatif).



2019-2020

- Poursuivre la formation du personnel pour lutter contre l'intimidation.
- Mettre des mesures en place dans les lieux (école et service de garde) et moments jugés à risque (récréation, dîner).
- Mettre en place un protocole d'interventions au niveau des victimes, des auteurs et des témoins.
- Assurer un arrimage entre tous les intervenants de l'école.
- Impliquer des élèves et des parents dans la mise en place du plan de lutte.
- Implantation d'activités, par cycle, le midi.

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

2019-2020

- Présenter la matrice comportementale et les affiches dans les différents lieux de l'école aux élèves.
 - Visite de la direction dans chaque classe (valeurs, matrice, tournée du matin)
 - Présenter le plan de lutte en assemblée générale de parents en début d'année.
 - Enseigner les règles de vie de façon explicite dans l'école et dans l'autobus selon l'approche SCP (enseignement explicite avec plan de leçons).
 - Se référer aux affiches dans les différents lieux dans l'école.
 - Prévoir des discussions en classe pour favoriser la participation active des élèves (ex : relever des bons coups) et valoriser au quotidien (casse-tête de classe).
 - Vivre des célébrations de classe et d'école (casse-têtes bronze, argent et or).
 - Rappeler les règles de la matrice des attentes comportementales (ex : établir un défi mensuel, après un congé, un changement de saison...).
 - Outiller les témoins pour leur permettre d'agir.
 - Développer de l'empathie (ateliers en classe, ex : voir ci-dessous) et la bienveillance pour tous.
 - Prévoir une programmation d'animation le midi, par cycle :
parascolaire, basket ball, animation mai/ juin (sport)
- Voici les habiletés sociales de chaque niveau :
- Préscolaire : Vers le pacifique et SCP
 - 1^{ère} année : SCP, Ouverture sur le monde
 - 2^e année : SCP, technique impact au besoin
 - 3^e année : SCP, Conseil de coopération, résolution de conflit et différence ECR
 - 4^e année : SCP et atelier sur l'intimidation et l'empathie, projet en ECR
 - 5^e année : SCP, l'intimidation, conseil de coopération
 - 6^e année : SCP, ouverture sur le monde (ateliers) et des différences et cyber intimidation



3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2019-2020

- Impliquer les parents dans la recherche de solutions et les encourager à effectuer un suivi tant au niveau des victimes que des auteurs ou des témoins.
- Diffuser la matrice (attentes comportementales) dans l'agenda, dans un feuillet aux parents, lors de l'assemblée générale en début d'année et lors de soirées parents-enfants ainsi que dans les bulletins d'information mensuels (capsules).
- Accueillir, recevoir les plaintes de parents s'il y a lieu et les référer à la Commission scolaire à la personne responsable de ce dossier.

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

2019-2020

- Inciter les élèves à dénoncer à tous les adultes.
- Prévoir des modalités confidentielles telles des boîtes aux lettres verrouillées installées à différents endroits (élèves).
- Informer les parents par téléphone (conserver des traces) ou par écrit.
- Identifier les personnes de l'école qui agiront à titre d'intervenants pour recevoir les messages ou plaintes.
- Consigner les actes, dans l'outil MEMO (victimes et auteurs).

5. LES INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE

2019-2020

- Prévention universelle (pour tous, élèves, parents et personnel de l'école).
- Prévention ciblée (interventions individuelles ou en petit groupe, élèves à risque).
- Prévention dirigée (interventions intensives, personnalisées et spécialisées pour élèves à haut risque).
- Réagir dès que possible lorsqu'une situation se présente.

DÉMARCHE D'INTERVENTION GRADUÉE

- **1^{er} intervention auprès de l'élève**
Réflexion, lettre d'excuses, geste réparateur ou autre.
Note à l'agenda pour les parents.
- **2^{ème} intervention auprès de l'élève**
Réflexion, lettre d'excuses, geste de réparation ou autre.
Signature d'un contrat signé par l'élève et ses parents (gradation d'interventions).
Suivi hebdomadaire par l'éducateur spécialisé de l'école.
Communication téléphonique avec les parents.
- **3^{ème} intervention auprès de l'élève**
Rencontre de la direction avec l'élève et ses parents.
Suspension interne ou externe.

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2019-2020



- Conserver le journal de bord des TES et dans « MÉMOS » outil informatique confidentiel (bureau des techniciennes en éducation spécialisée).
- Consulter le cartable sur place.
- Informer tous les intervenants concernés par la situation.
- Assurer la confidentialité des personnes qui nous informent.
- Échanger des informations entre intervenants dans un endroit confidentiel.

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

Voici les mesures d'encadrement qui sont prévues en 2019-2020 :

| VICTIMES | AUTEURS D'ACTES D'INTIMIDATION | TÉMOINS |
|--|---|---|
| <p>PISTES D'INTERVENTION (évaluation de la détresse)</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'agit-il de gestes isolés ou récurrents • Depuis combien de temps les gestes d'intimidation sont-ils présents? • Quelle est sa perception par rapport à l'intimidation subie? • L'élève victime d'intimidation est-il également un élève qui intimide? A-t-il des solutions? • Vit-il de l'intimidation ailleurs (à la maison...) • Lieu | <p>PISTES D'INTERVENTION</p> <p>Il faut éviter d'utiliser seulement une intervention coercitive car cela peut augmenter leurs frustrations et les risques de récidiver sont plus importants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'agit-il de gestes isolés, récurrents? • Depuis combien de temps les gestes d'intimidation sont-ils présents? • Quel est le niveau de gravité de ces gestes? • Qui sont les victimes? Un élève? Plusieurs élèves? • Est-ce que les gestes résultent de l'impulsivité? • Démontre-t-il de l'empathie? • Comprend-il les conséquences négatives de l'intimidation sur l'élève intimidé, sur lui et sur les témoins? • Utilise-t-il des justifications? Déni, banalisation, thèse de la provocation, thèse de la défense? • Vit-il de l'intimidation ailleurs (à la maison...) | <p>Le rôle des témoins est un élément déterminant dans la résolution des situations de violence et d'intimidation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce un témoin actif ou passif? • Est-ce ami de la victime ou de l'auteur? • Est-ce la 1^{re} fois qu'il est témoin d'un incident? • A-t-il posé un geste? • Veut-il aider ou nuire à un pair? <p>MESURES DE SOUTIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir l'élève de façon chaleureuse. • Le faire ventiler. • Prendre au sérieux leur dénonciation. • Offrir l'opportunité de ventiler leurs émotions. • Valoriser leurs interventions, les encourager à poursuivre. • Assurer la confidentialité des élèves témoins. • Offrir du soutien et de l'aide au besoin. • Consigner les actes d'intimidation dénoncés. |



8. MODALITÉS POUR SIGNALER UNE PLAINTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2019-2020

- Informer le personnel concerné selon les modalités de mise en place.
- Utiliser le formulaire de consignation produit par la Commission scolaire.
- Assurer le suivi auprès des élèves et des parents concernés.

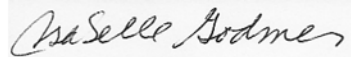
9. LE SUIVI (RÉGULATION) QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

2019-2020

| VICTIMES | AUTEURS D'ACTES D'INTIMIDATION |
|---|---|
| <p><u>Niveau 1 (mesures universelles)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la détresse de l'élève. • Assurer un climat de confiance pendant les interventions. • Écouter activement l'élève. • Consigner les actes d'intimidation et laisser des traces de l'intervention. • Informer l'élève qu'il y aura un suivi et mettre en place des mesures de protection. • Impliquer l'élève dans le processus d'intervention. • Paire l'élève avec un élève volontaire et ayant de bonnes habiletés sociales au besoin. • Communiquer avec les parents en prenant en compte l'intérêt de l'élève et son âge si besoin. <p><u>NIVEAU 2 (mesures ciblées)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer l'élève vers une personne-ressource du milieu scolaire qui va intervenir à moyen terme sur certains éléments par ex : recherche d'aide et alliés, recadrage des perceptions biaisées, se référer à des groupes de | <p><u>NIVEAU 1 (mesures universelles)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un climat et un lien de confiance durant les interventions. • Signaler à l'élève qu'il y a eu des actes d'intimidation et lui demander sa version des faits. • Aider l'élève à reconnaître sa part de responsabilité dans la situation. Rappeler le guide de vie • Signifier clairement à l'élève que les actes d'intimidation ou de violence sont inacceptables et qu'ils doivent cesser. • Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente, personnalisée et selon la sévérité et la fréquence du geste posé. • Communiquer avec les parents. <p><u>NIVEAU 2 (mesures ciblées)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le lien avec l'élève malgré les récidives. • Impliquer l'élève dans la recherche de solutions. • Amener l'élève à réparer les torts causés. • Distinguer la personne de son comportement et évaluer la fonction du comportement. • Privilégier des interventions ou des activités pour canaliser la frustration, la colère, l'agressivité et l'impulsivité (si tel est le besoin). <p>Proposer des jeux de rôles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigner explicitement des comportements pro sociaux. • Offrir un soutien par un groupe d'aide. |



| | |
|---|--|
| <p>soutien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des jeux de rôles. • Enseigner explicitement des comportements pro sociaux. • Prévoir un plan d'intervention si besoin. <p><u>NIVEAU 3 (mesures dirigées pour les victimes)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer à des ressources externes (psychologue, médecin). • Référer vers des services externes (policiers, CSSS, DPJ). | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un plan d'intervention si besoin. <p><u>NIVEAU 3 (mesures dirigées)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer à des ressources externes (psychologue, médecin) • Référer vers des services externes (policiers, CSSS, DPJ) |
|---|--|

| | | |
|--|---|---------------------|
| Signature de la direction d'école : |  | Date : 27 juin 2019 |
| Signature de la personne-ressource: | Mélanie Taillon | Date : 27 juin 2019 |
| Signature de la présidence CÉ : | Benoit Arsenault | Date : 27 juin 2019 |